

Florian Mazel, L'évêque et le territoire. L'invention médiévale de l'espace (Ve–XIIIe siècle), Paris (Éditions du Seuil) 2016, 541 p., 9 fig. (L'univers historique), ISBN 978-2-02-118310-8, EUR 27,00.

rezensiert von/compte rendu rédigé par
Bruno Lemesle, Dijon

Le sous-titre annonce l'ambition de l'ouvrage: en centrant son propos sur l'évêque et le territoire, Florian Mazel signe en réalité un opus à visée beaucoup plus large que les termes de sa conclusion synthétisent: »En matière territoriale l'Église ouvrit [...] le chemin à l'État [...] en lui offrant un modèle de domination spatiale d'ordre territorial et non seigneurial, qui relevait d'une logique de souveraineté et non d'une logique féodale.« L'ambition se lit aussi au choix de la longue durée, un choix abondamment justifié tout au long du livre qui permet à son auteur d'associer une fresque ample à une réflexion sur l'inscription des formes de pouvoir et leurs transformations dans l'espace.

Le travail s'inscrit dans le prolongement d'une recherche qui a notamment été jalonnée par la publication en 2008 d'un ouvrage collectif, à l'initiative de l'auteur qui en avait assuré la direction, [»L'espace du diocèse. Genèse d'un territoire dans l'Occident médiéval \(V^e–XIII^e siècle\)«](#). La thèse centrale du présent livre pouvait déjà s'y lire: en l'occurrence F. Mazel affirmait qu'en la matière l'idée d'une continuité avec les temps tardo-antiques devait être rejetée.

Le présent ouvrage repart de cette affirmation séminale puis la déploie dans toutes ses dimensions en des analyses toujours précises et rigoureuses jusqu'au XIII^e siècle, sur un temps long justifié notamment par la relative pénurie de documents avant cette époque. Autre choix revendiqué: le livre tient plus de l'essai ou de la synthèse que de la monographie, aussi, comme il n'était pas possible de couvrir de façon exhaustive toutes les aires de la chrétienté occidentale, F. Mazel a pris appui sur des espaces privilégiés par la documentation, espaces-témoins donc que sont la Provence d'une part, l'Anjou et le Maine d'autre part. Pour le reste, il nourrit sa démonstration des très nombreux travaux qui ont exploité de précieux filons documentaires, en France et en Italie surtout, en Allemagne, en Angleterre et en Espagne dans une moindre mesure. Si l'auteur ne pouvait pas être exhaustif dans l'exploitation de la documentation, il l'est en revanche dans l'examen de tout ce qui touche aux rapports de l'évêque à l'espace du diocèse, aux personnes, aux églises et aux biens, au culte et aux rituels; à l'appui de ses démonstrations, il livre au lecteur quantité de dossiers qui sont autant d'études de cas, ce qui n'est pas le moindre intérêt de l'ouvrage.

L'idée que les diocèses médiévaux furent les héritiers des *civitates* romaines remonte à une fort ancienne tradition qui demeure prégnante aujourd'hui, note F. Mazel. En réalité, à l'opposé de cette vue, il montre comment l'espace s'est polarisé à partir des V^e–VI^e siècles: le terme *civitas* ne renvoie

plus au chef-lieu de la cité et au territoire qui lui est subordonné comme c'était le cas dans l'Antiquité, mais seulement aux villes abritant un siège épiscopal, et surtout les évêques n'avaient pas les mêmes pratiques de l'espace que les magistrats municipaux ou les administrateurs romains. L'auteur déploie donc son propos de manière à la fois thématique et chronologique en cinq chapitres à travers lesquels sont caractérisées trois grandes périodes: les siècles où se lisent les transformations postérieures à l'Antiquité, puis le »tournant carolingien«, enfin la genèse et la fabrique du diocèse à partir du X^e siècle.

Ce qui définit le mieux la période post-antique est que le lien personnel entre l'évêque et les lieux de culte et entre l'évêque et les fidèles l'emporte sur les logiques liées à la résidence et au territoire. Tout au long de l'ouvrage, l'auteur revient sur l'une des idées clés, idée déjà exposée dans »L'espace du diocèse«, selon laquelle la notion de territoire héritée de l'Antiquité romaine a cessé d'être pertinente, quand bien même le terme continue de figurer dans les décrets conciliaires.

Aussi faut-il, d'après l'auteur, renoncer à la vue selon laquelle les discordances entre les limites des cités antiques et les diocèses de la fin du Moyen Âge auraient découlé de modifications ou d'ajustements ponctuels le long d'une frontière dont on aurait gardé le souvenir intact. En réalité, la plasticité des périphéries n'est que le révélateur d'une absence d'emprise territoriale selon la conception de l'Antiquité romaine. L'espace diocésain n'a cessé d'être reconfiguré parce qu'il est la somme des lieux de culte, des monastères et des églises contrôlés par l'évêque à un moment donné.

Le »tournant carolingien« se traduit par une politique volontariste des souverains, puis d'une partie du corps épiscopal, qui prirent des mesures destinées à renforcer l'unité diocésaine menacée par toutes sortes d'emprises concurrentes. Les cités furent revitalisées par les Carolingiens qui s'appuyèrent sur les évêques plus que sur les comtes; cependant, dans un contexte où les aristocraties locales étaient attachées à conserver leur emprise sur les clercs et les églises de leurs domaines, la domination épiscopale demeurait plus personnelle que territoriale et plus seigneuriale qu'administrative ou proto-administrative.

À partir du XI^e siècle, on entre dans la phase de la »fabrique« du diocèse qui va se traduire par sa territorialisation, dont l'aspect le plus manifeste réside dans la définition explicite de frontières linéaires à la périphérie du diocèse, limites souvent définies à l'occasion de conflits. À la faveur de la réforme grégorienne et dans ses prolongements, les évêques s'efforcèrent de normaliser et de réglementer leurs relations avec l'ensemble des monastères qui disposaient d'églises dans leur évêché. L'octroi de chartes de confirmation ou de privilèges recensant ces églises ou les droits qui y étaient associés offraient aux prélats l'occasion de faire reconnaître d'un coup leur autorité sur un très grand nombre d'entre elles.

À partir du XII^e siècle, de concert avec le chapitre cathédral, l'évêque investit l'espace en resserrant son emprise sur les lieux de culte, préluant par là au contrôle croissant des desservants. On

comprendra que l'auteur souligne constamment les enjeux territoriaux de ces pratiques: ils portaient non seulement sur les droits du siège épiscopal, plus nombreux et mieux répartis dans l'espace, mais surtout sur l'influence de l'évêque qui excédait désormais largement l'horizon de la seigneurie cathédrale. Les nouvelles pratiques reposent alors sur une appréhension »résolument territoriale« de l'espace par le maillage administratif mis en place (la division du diocèse en circonscriptions subalternes), et par le déploiement de la fiscalité épiscopale sur une vaste échelle; l'objectif était ici de faire reconnaître l'autorité supérieure de l'évêque, sa souveraineté ecclésiale donc, sur tous les desservants et les églises.

L'ouvrage tenant en partie de l'essai, il appelle la discussion, aussi formulerai-je deux remarques. La première tient presque du détail. L'appréhension du »tournant carolingien« par l'auteur inclut l'indication que les Carolingiens s'efforcèrent de reconstituer les provinces ecclésiastiques et de restaurer l'autorité des métropolitains en encourageant ces derniers à surveiller leurs suffragants et à tenir régulièrement des conciles provinciaux. Toutefois, ce que n'indique pas l'auteur, la législation canonique sur la tenue des conciles provinciaux est bien antérieure; il s'agit des conciles d'Antioche de 341 (c. 20), de Chalcédoine en 451 (c. 19), de Saint-Jean de Latran en 649, de Nicée II de 787 (c. 6) où il est prescrit que des synodes provinciaux devaient régulièrement être tenus à l'initiative des métropolitains; celui de Chalcédoine visait explicitement les évêques qui ne s'y rendraient pas. Il est vraisemblable que cette législation reflétait plus une préoccupation qu'elle ne se traduisait par des résultats effectifs. Comme on pourrait également faire la même observation pour la période carolingienne, cela atténue quelque peu la portée du tournant sur lequel, en réalité, F. Mazel ne se méprend pas, soulignant constamment son côté volontariste.

Cette remarque conduit à une autre, plus large, lorsque l'auteur, à plusieurs reprises et cette fois en phase avec une tradition historique encore bien ancrée, reproche aux vues classiques sur le prolongement des structures tardo-antiques dans le haut Moyen Âge leur surestimation du poids des normes juridiques dans les processus sociaux. Non que F. Mazel s'égare dans le travers répandu consistant à opposer les normes aux pratiques sans en tirer les conséquences. Mais il me semble qu'il aurait fallu poser plus fermement la question de savoir pourquoi les auteurs des textes conciliaires ont maintenu le vocabulaire de la territorialité romaine: est-ce seulement un effet de tradition? Les cas examinés indiquent que la question demeurerait, au prix d'un glissement de sens sur la notion même de »territoire«, un enjeu dans le contexte des luttes d'influence et des captations réelles d'églises par des évêques concurrents; en ce sens, ces rappels n'étaient-ils pas utilisés comme une arme de combat? Cela semble assez évident dans le cas d'Hincmar de Reims. L'auteur écrit que l'archevêque défend les droits que l'évêque détient, en vertu de son pouvoir d'ordre, sur l'ensemble des clercs et des églises et que, attaché à l'unité et à la stabilité du lieu de culte, il entend ainsi faire renaître l'autorité de l'évêque diocésain. Certainement s'agit-il d'un plaidoyer conservateur, d'un idéal souvent contredit par les faits, ainsi que l'écrit F. Mazel, mais on pourrait aussi faire valoir que le célèbre archevêque

avait pris appui sur les normes canoniques, dès lors instrumentalisées dans les conflits de son époque.

De même, F. Mazel note qu'au milieu du XI^e siècle les actes des évêques du Mans offrent une représentation idéale du diocèse héritée du monde antique, image qui occulte le caractère fragile de l'emprise épiscopale sur l'espace dès lors qu'on s'éloigne de la cité. À partir de là, ne peut-on se demander quels sont le statut et la fonction de cette représentation? Pourquoi reproduire cet héritage? Le maintien, après plusieurs siècles de transformations, d'une représentation idéale n'a-t-il pas un sens, au même titre que le maintien de la notion de territoire dans les textes conciliaires et dans les actes diplomatiques, jusqu'au XII^e siècle inclus? S'agit-il d'un simple conservatisme culturel? Est-ce que le rappel constant des normes, même réduit en termes d'occurrences, n'invite pas à considérer que, du point de vue des autorités, les transformations restaient des phénomènes transitoires auxquels ne pouvait être accordé de statut juridique?

Mais, en définitive, F. Mazel apporte quand même une réponse lorsqu'il fait remarquer l'instabilité et l'ambiguïté du vocabulaire désignant l'espace du diocèse. Elles ont un sens, écrit-il, car elles suggèrent que, pendant de longs siècles, le pouvoir de l'évêque ne se décline pas prioritairement sur un mode territorial. Ce qui sous-entend, fort justement à mon sens, que la notion de territoire n'est ni complètement obsolète, ni totalement désuète; sinon, en effet, comment comprendrions-nous sa conservation? N'est-ce pas son statut de norme canonique qui lui permet de se maintenir au long des siècles et en dépit de tous les aléas?

L'auteur conclut dans les dernières pages sur l'influence de la papauté romaine et de la curie pontificale, et sur le rôle qu'elles ont joué, par le phénomène de la lente bureaucratisation de l'institution, dans l'administration des diocèses et dans la création de nouvelles représentations d'une Église qui, par-delà les innombrables particularismes locaux, se veut une hiérarchie de circonscriptions emboîtées les unes dans les autres, obéissant à un fonctionnement centralisé. Effectivement, cette construction restait encore un idéal. La volonté des papes de construire une Église hiérarchisée passait aussi, surtout à partir du milieu du XII^e siècle, par d'autres moyens dont la justice où la fonction disciplinaire s'affirmait nettement d'une manière inédite. Le livre de Florian Mazel ne traite pas de cet aspect, mais ce n'était pas son but; sa démonstration, quant à elle, par son argumentation forte et grâce à son assise documentaire, permet de conclure à sa solidité et de dire que l'ouvrage marque un jalon désormais incontournable dans les études sur l'espace au Moyen Âge, voire au-delà.